



## Refus de pose de volet roulant

Par **ALEXANDRE FRANCK**, le **20/01/2017** à **07:40**

Bonjour, je suis propriétaire depuis 1998 d'un appartement en copropriété. Contrairement à tous les autres appartements, la fenêtre de ma cuisine n'est pas équipée d'un volet roulant, la fenêtre étant "nue". J'ai fait effectuer 4 devis à des artisans pour remédier au problème. Il s'avère que l'installation d'un tel volet avec son coffre à l'intérieur de l'appartement, comme dans toutes les autres pièces, est impossible pour des raisons techniques (mur porteur). Le coffre devrait être posé à l'extérieur. J'ai fait une demande écrite au syndic avec AR avec explications techniques des artisans et dossier photo. Il vient de m'être refusé cette installation, me suggérant la pose d'un rideau occultant. J'aimerais connaître les recours éventuels possibles. Merci par avance

Par **Tisuisse**, le **20/01/2017** à **09:27**

Bonjour,

Votre volet roulant doit être similaires aux autres volets roulants de votre immeuble, donc c'est dans ce sens qu'il faut faire des devis.

Par **youris**, le **20/01/2017** à **10:13**

bonjour,

c'est votre A.G. qui prend ce genre de décisions et non le syndic.

vous devez donc demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour de votre prochaine A.G.

Salutations

Par **ALEXANDRE FRANCK**, le **25/01/2017** à **07:02**

Bonjour et merci pour vos réponses. Pour répondre à Tissuisse, j'aimerais bien mais c'est la pose du coffre qui ne peut se faire qu'à l'extérieur. Cette réponse est unanime de la part des professionnels consultés.

Pour Youris, la réponse négative quant à cette installation vient après avoir été étudiée avec les membres du conseil syndical.

Y aurait il un recours possible face à cette décision ?  
Merci par avance.

Par **youris**, le **25/01/2017** à **08:27**

si l'A.G. refuse votre proposition, il ne vous restera qu'à contester cette décision devant le TGI.